

# ( fenêtrés sur .Nievre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

## EDITO

Christophe Bolle

Le ministre a présenté les mesures définitives des chantiers métiers. Cinq chantiers et deux tours de tables plus tard, les avancées concrètes pour la rentrée 2014 sont bien minces.

Pourtant, dans chaque groupe, le SNUipp-FSU a agi de manière déterminée, obtenu ici et là de premières avancées, notamment pour les directeurs d'école. Au cours de cette séance, le ministre a également officiellement répondu positivement au SNUipp qui demandait un allègement du temps d'enseignement pour les PE en éducation prioritaire de même niveau que pour les enseignants des collèges.

Malgré tout, du fait des choix budgétaires faits par le gouvernement, les mesures restent largement insuffisantes notamment sur le temps et l'indemnitaire. **Le temps des personnels promis par le ministre, c'est pour quand ?** La situation de la grande majorité des 330 000 enseignants des écoles ne fait l'objet d'aucune mesure nouvelle. Quid de la montée en charge de l'ISAE pour l'aligner sur l'ISDE du second degré, et de son versement à tous les PE ? Quid de la reconnaissance du travail invisible ?

Pour cette reconnaissance, **Le SNUipp-FSU réclame trois heures par semaine soit la totalité des 108 heures annuelles.** Ces questions sont essentielles. Elles concernent la revalorisation de notre métier et la reconnaissance de notre investissement au service de la réussite des élèves. Le SNUipp a aussi demandé la mise en place d'une vraie formation continue dès la rentrée 2014 et l'amélioration des procédures de mobilité inter et intra départementales.

Le SNUipp-FSU agit avec ambition pour améliorer concrètement la vie professionnelle et personnelle de tous les enseignants. Pour nous, une chose est sûre. Ces dossiers « métier » ne peuvent se clore en l'état et maintenant. Des avancées significatives restent à gagner. Vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU !

N°201  
Décembre 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46  
Courriel : [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 13/12/2013



## LE SNUIPP 58 VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire



Pour  
un  
syndicalisme  
combatif!

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

**FSU**

## BRÈVES

Le nombre du mois :

# 73

Comme le nombre de participants aux permutations informatisées cette année. Un nombre en baisse continue (88 participants l'an dernier, 95 les deux précédentes).

### Les phrases du mois :

"Faites le deuil du samedi matin" Vincent Stanek, DASEN de la Nièvre, lors du comité de suivi des rythmes, le 19 novembre dernier. En totale contradiction avec le cabinet du ministère qui précisait le 14 novembre que « des demandes d'aménagement peuvent ainsi concerner la mise en place d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin »..

### Sur vos agendas :

**28 Janvier** : groupe de travail

« permutations » (vérification des barèmes).

**7 février** : groupe de travail « règles du mouvement ».

**13 mars** : CAPD liste aptitude des directeurs, congés de formation, postes adaptés, mesures de carte scolaire, DIF...

**2 au 17 avril** : ouverture du serveur "mouvement"

**6 mai** : groupe de travail vérification des bonifications du mouvement

**16 mai** : groupe de travail "mouvement"

**27 mai** : CAPD "mouvement", ineat/exeat, hors classe

**20 juin** : groupe de travail ajustement du mouvement

**Fin août** : groupe de travail ajustement du mouvement

### 80 % : c'est possible !

Lors de la CAPD du 13 décembre, le DASEN a annoncé qu'un temps partiel à 80 % avait été accordé dans le département. Parce que le poste occupé (en IME) le permettait, d'après la secrétaire générale. Comme quoi c'est possible ! Cela laisse donc de l'espoir pour l'année prochaine...



## RÉSULTATS DES PROMOTIONS

Lors de la CAPD du 13 décembre, les promotions des professeurs des écoles et des instituteurs ont été étudiées. Contactez-nous pour savoir si vous êtes promu(e).

**Promotions des professeurs des écoles** (barèmes des derniers P.E. promus dans chaque échelon) :

Pour passer du ...au...	Barème du dernier promu au GC	Nbre	Barème du dernier promu Au choix	Nbre	Nbre de promus à l'Anc.
3e au 4e	Automatique				
4e au 5e	29,000	8			20
5e au 6e	33,000	13	29,000	22	8
6e au 7e	38,000	13	35,983	28	14
7e au 8e	43,000	15	42,000	26	11
8e au 9e	55,292	12	50,000	16	12
9e au 10e	64,917	14	55,289	23	8
10e au 11e	70,970	9	67,221	10	6

## DIRECTION : CE QUI VA CHANGER À LA RENTRÉE

**Décharge** : Passage de deux à quatre jours par an pour les écoles de moins de quatre classes, à la rentrée.

► rentrée 2015 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de trois classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles à neuf classes

► rentrée 2016 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de deux classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles à huit classes

**Revalorisation** : Une revalorisation de la part complémentaire de l'ISS est proposée : de 300 à 500 € pour les écoles de 1 à 3 classes, de 300 à 700 € pour les 4 classes, et de 600 à 700 € pour les 5 à 9 classes.

**APC** : ► Pour les écoles de 3 et 4 classes, 18 heures de décharge d'APC au lieu des 9 heures actuelles, soit l'équivalent d'1 journée et demi par an. Mais rien de nouveau pour les écoles d'une à deux classes qui restent à 6h de décharge.

► Pour les écoles de plus de 4 classes, dispense totale des heures d'APC, ces heures étant assurées par les autres enseignants. Pour le SNUipp-FSU, qui souhaitait une révision du régime de décharge, ces propositions ne sont pas à la hauteur des besoins de toutes les écoles et en particulier pour les petites écoles, nombreuses dans la Nièvre (1, 2 et 3 classes) et les 7, 8 et 9 classes (voir les propositions du SNUipp).

*Un temps supplémentaire de décharge doit être attribué dans les écoles où est implantée une CLIS. Nous sommes donc très loin du compte et les 2 jours par an octroyés aux 1 à 3 classes ne sont pas à la hauteur des besoins. Il faut dès à présent comme premières mesures dégager un temps (1/8 à minima) pour tous les directeurs-trices non déchargés, abaisser les seuils et prendre en compte les CLIS de manière spécifique. Pour le SNUipp-FSU, la décharge totale d'APC ne concerne pas les écoles de 1 à 4 classes : cela constitue une double peine pour ces écoles qui ne bénéficient pas ou peu de décharges de service.*



### Entretien « direction » : le SNUipp-FSU 58 vous accompagne

L'entretien pour l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école se déroulera le mercredi 22 janvier. Pour le préparer, le SNUipp-FSU vous propose de venir dans nos locaux, à la bourse du travail de Nevers, le mercredi 8 janvier, à 14 heures.



## RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES RYTHMES : LE SNUIPP-FSU NE S'Y ASSOCIERA PAS !

La présidente du Comité national des rythmes a été auditionnée au Sénat où elle a dévoilé les grandes lignes du rapport d'étape encore non finalisé qui doit être rendu au ministre le 20 décembre. A cette occasion, elle a associé le SNUipp-FSU aux conclusions du rapport. Notre étonnement est total puisque lors de la dernière réunion du Comité, le 9 décembre, le SNUipp-FSU a annoncé qu'il ne pourrait pas signer le projet de rapport en l'état. Nous constatons que notre parole a été détournée. Cela est grave. Notre présence au Comité national reposait sur la confiance entre les différents partenaires. Il ne signifie en aucune manière notre acceptation de cette réforme. Notre rôle de syndicat majoritaire est de porter dans toutes les instances la parole et les revendications des enseignants des écoles.

Or cette première version du rapport ne reflète pas la réalité du terrain. Elle ne s'appuie sur aucune donnée chiffrée et ne fait pas un bilan exhaustif des remontées des Comités de suivi départementaux dont nous ne savons toujours pas s'ils sont réunis partout, et régulièrement. Six auditions et quelques visites de sites bien choisis ne peuvent suffire pour tirer des conclusions définitives.

Lorsqu'une organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, nous nous en réjouissons mais il s'agit aussi de prendre la mesure des difficultés objectives rencontrées dans nombre d'écoles. Depuis le début des travaux de ce Comité, nous demandons qu'il fasse des préconisations sérieuses et concrètes sur les problèmes en maternelle, les transitions scolaire/périscolaire, l'organisation des locaux scolaires, la charge de travail des directeurs d'école, la prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants...

De même, nous nous étonnons que le rapport d'étape n'aborde pas les incohérences du décret actuel. Aujourd'hui par exemple, plus de 10 % des communes fonctionnent avec 2 journées de 6 heures d'école par semaine, à contrecourant de l'esprit du décret qui appelle à des journées de 5H 30 maximum. A contrario, des organisations qui font consensus comme à Poitiers avec 2 mercredi sur trois travaillés et des journées allégées ne pourront pas perdurer. Toutes ces questions doivent clairement apparaître. Il est impératif que le rapport d'étape soit le reflet objectif de la réalité des écoles. Le SNUipp-FSU ne peut se reconnaître dans ce projet qui part du principe qu'une réforme des rythmes peut être réussie partout dans le cadre des décrets actuels. C'est pourquoi il demande que le Comité de suivi inscrive dans son rapport la nécessité de réécrire le décret. Par ailleurs, le SNUipp-FSU continue de demander l'ouverture de discussions réunissant tous les acteurs concernés par la réforme.

## 5 DÉCEMBRE : UN ENSEIGNANT NIVERNAIS SUR TROIS EN GRÈVE

Jeudi 5 décembre, 33 % des enseignants du premier degré du département étaient en grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail, pour un budget ambitieux pour la transformation de l'école et pour une autre réforme des rythmes.

Les attentes des enseignants du primaire sont en effet fortes. Parce que le métier est de plus en plus complexe et les conditions de son exercice de plus en plus difficiles. Les professeurs des écoles, au quotidien, ne perçoivent pas d'amélioration de leurs conditions de travail, bien au contraire ! La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes mal pensée et contestée. Et pendant ce temps-là, la nécessaire transformation de l'école reste à quai et ce d'autant que l'investissement budgétaire ne se traduit pas encore par une vraie « priorité au primaire ». Pour le SNUipp-FSU, la priorité au primaire, ce doit être des mesures concrètes qui se vivent dans les écoles : baisse des effectifs, formation continue, déploiement du « plus de maîtres que de classes », temps pour le travail en équipe, confiance envers les enseignants, revalorisation du métier avec notamment l'alignement de l'ISAE sur l'ISDE du second degré... La priorité au primaire a besoin d'un coup d'accélérateur. Le ministre doit y répondre !



## BRÈVES

### Hommage



« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » Nelson Mandela

### ISAE : modalités de versement

La première part de l'ISAE a été versée fin novembre. Cette indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, nouvellement créée pour les enseignants du premier degré, titulaires et non titulaires, est versée aux enseignants du premier degré exerçant dans les écoles maternelles et élémentaires (y compris CLIS, maîtres E et G, psychologues scolaires, directeurs, remplaçants), et aux enseignants du premier degré exerçant dans les établissements ou services de santé ou médico-sociaux (y compris les directeurs d'établissements spécialisés).

Les stagiaires bénéficient cette année de l'indemnité au taux plein.

Ne perçoivent pas l'ISAE : les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux, les enseignants mis à disposition des MDPH, les enseignants en milieu pénitentiaire, les référents handicap et les enseignants en ULIS, SEGPA, EREA, dispositifs relais, ERPD, CNED.

L'indemnité est proratisée en cas de temps partiel et temps incomplet.

Les maîtres formateurs bénéficient de l'indemnité au prorata de leur temps d'enseignement, soit 300 € par an.

L'indemnité cesse d'être versée en cas de CLM ou GLD. Par contre, l'ISAE est maintenue comme le salaire en cas de congé maternité, paternité, d'adoption. En cas de congé maladie ordinaire, elle est maintenue à taux plein pendant 3 mois et à demi-taux pendant 9 mois.

Le montant annuel est de 400 € brut (d'où il faut déduire les cotisations sociales), versée en 2 fractions de 200 € brut, en novembre et en juin.

## BRÈVES

### Réunion d'info du SNUipp 58 : des échanges fructueux

Samedi 30 novembre, le SNUipp-FSU 58 avait convié les collègues à venir débattre sur le thème des rythmes scolaires et des conditions de travail.

Concernant les **rythmes scolaires**, si la plupart des intervenants s'est accordé pour admettre qu'il n'était pas question à un retour à la "semaine Darcos", les avis divergent. Certains collègues exerçant en semaine de quatre jours et demi ont constaté des bienfaits pour les élèves et pour eux-mêmes. D'autres ont fustigé un accroissement des inégalités, surtout dans le cadre des TAP, et dénoncé une certaine "lassitude" pour des enfants et des adultes pour qui, dans les faits, l'amplitude de la journée n'a pas changé.

Côté **conditions de travail**, le constat a été unanime : les conditions d'exercice du métier ne se sont pas améliorées avec le passage aux nouveaux rythmes, elles ont eu plutôt tendance à se dégrader. Pour les enseignants, la barque est bien chargée et certains de nos collègues éprouvent quelques difficultés.

L'occasion pour deux de nos représentants de porter à la connaissance des participants à la réunion le rôle souvent trop méconnu et l'importance du CHS-CT, le **comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail**. Lire la suite sur notre site : <http://58.snuipp.fr/spip.php?article844>



Page 4



## CHANTIERS « MÉTIER » : QUELQUES PROGRÈS, MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE !

*Les mesures définitives des chantiers métier ont été annoncées le 12 décembre par le ministre. Quelques avancées notamment pour la direction, mais 8 enseignants sur 10 ne font l'objet d'aucune mesure nouvelle. Il y a pourtant encore beaucoup à faire pour la valorisation de notre métier comme la reconnaissance à hauteur de 3 heures hebdomadaires de notre travail invisible (réunions, préparation, parents,...). Le SNUipp-FSU va continuer d'intervenir avec détermination pour une amélioration concrète de la vie professionnelle et personnelle des enseignants (voir en détails sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr/Les-vraies-avancees-restent-a>)*

### Direction d'école

Le chantier était attendu. Les mesures ministérielles restent à la marge sur le temps (voir en page 2). On note de premières avancées sur l'indemnitaire (4 classes et moins) et la simplification administrative à condition de la rendre concrète dans les écoles. Une programmation a été actée pour 2015 (décharge pour les écoles de trois et neuf classes) et 2016 (décharges pour les écoles de deux et huit classes). D'une manière générale, les mesures sur le temps de décharge, l'indemnitaire et de l'aide administrative restent encore insuffisantes. Le SNUipp-FSU continue d'agir pour améliorer concrètement la situation de tous les directrices et directeurs d'école. *En savoir plus sur <http://www.snuipp.fr/Direction-quelques-progres-mais>.*

### RASED

Depuis 2008 et l'attaque en règle des RASED par l'ancienne majorité, les personnels, les parents, les associations professionnelles - rassemblés au sein du Collectif RASED - attendaient avec impatience l'ouverture de discussions. Ces fiches ne concernent pas seulement des métiers mais aussi un dispositif, que nous avons voulu à la fois préserver, valoriser et en même temps faire évoluer. Le ministre annonce des re-créations de postes, c'est une nécessité, nous serons exigeants pour que cela devienne effectif lors des opérations de carte scolaire et des décisions de départs en formation CAPASH. *En savoir plus sur <http://www.snuipp.fr/Dispositif-reaffirme>.*

### Maitres formateurs

Malgré une clarification des missions des PEMF, le régime indemnitaire et le temps de décharge sont en deçà des attentes. Le SNUipp-FSU va continuer d'intervenir notamment dans le cadre de la réécriture de la circulaire. *En savoir plus sur <http://www.snuipp.fr/PEMF-des-missions-clarifiees-sans>.*

### Conseillers pédagogiques

Les missions, les conditions de travail et la reconnaissance des CPC devaient faire l'objet de réelles améliorations. Le chantier a permis d'obtenir des avancées sur la définition des missions, le régime indemnitaire et les perspectives de carrière. Certains points restent problématiques comme les modalités d'affectation et le temps de travail de référence. Les termes de CPC et CPD disparaissent au profit de la seule appellation CP (conseiller pédagogique). *En savoir plus sur <http://www.snuipp.fr/CPC-des-avancees-pour-redefinir>.*

### Education prioritaire

Enfin ! Le ministre de l'Éducation nationale vient de s'engager officiellement sur une réduction du temps de service des PE en éducation prioritaire de même niveau qu'au collège. Reste néanmoins à préciser le nombre d'écoles et de collèges concernés. En effet, on ignore à ce jour si la mesure s'appliquera à l'ensemble des territoires de l'éducation prioritaire. Pour le SNUipp-FSU, cette mesure doit concerner l'ensemble de l'éducation prioritaire (Eclair et RRS). *En savoir plus sur <http://www.snuipp.fr/Le-SNUipp-obtient-une-reduction-de>.*

